



APPEL A PROJETS 2023

Concertation

Contribution CAP48 à la participation sociale des enfants et des jeunes en difficulté dans les associations financées

L'Etude réalisée par l'Université de Mons a souligné l'impact significatif de l'action de CAP48 sur la participation sociale des jeunes en difficulté au sein des associations et de la société.

La participation sociale des jeunes en difficulté au sein des associations leur apporte une amélioration significative de qualité de vie.

Depuis 2003, CAP48 demande aux associations d'insérer dans leur dossier de demande de financement un avis des usagers, la participation sociale de ceux-ci étant effectivement essentielle.

CAP48 recommande la présentation d'une vidéo de plus ou moins 90 secondes qui fait état d'une rencontre avec les enfants/jeunes en difficulté dans le cadre de la demande de financement auprès de CAP48.

Ces éléments font partie des annexes obligatoires, indispensables pour que le dossier soit transmis aux membres du jury.

Informations techniques relatives à la vidéo

- +/- 90 secondes
- format VP9-WebM ou H.264-mp4 (qualité smartphone/GSM suffisant)
- taille max. autorisée : 128 Mo
- y faire état du conseil des usagers au cours duquel la demande de financement auprès de CAP48 est abordée et discutée.
- reprendre les points repris dans le document « avis des usagers ».

S'il n'est pas possible à l'asbl de réaliser cette vidéo de +/- 90 secondes, elle peut faire compléter aux enfants/jeunes le document proposé intitulé « avis des jeunes ».

Nous vous rappelons que cette vidéo et/ou ce document font partie des **annexes obligatoires, indispensables pour que le dossier soit transmis aux membres du jury.**

Bon à savoir :

Les données (y compris le film relatif à l'avis des enfants/jeunes en difficulté) que vous insérez dans votre dossier de candidature ne seront accessibles qu'à vous, l'asbl CAP48 et le jury CAP48 chargé de décider des projets retenus pour financement.